Tribunal administratif des marchés financiers
Québec

Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels
Divulgation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2018-2019
Trimestre : Octobre - Décembre

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs en circulation	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coût d'acquisition	Coûts de services pour le trimestre
Remboursement **	Téléphones intelligents	3	0	0,00 $	33,90 $
Remboursement **	Tablettes	1	0	0,00 $	18,70 $
Rogers	Téléphones intelligents	4	0	0,00 $	29,40 $
Rogers	Tablettes	4	0	0,00 $	24,03 $

*** Au même prix que le tarif gouvernemental, sans les taxes applicables.*